



TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE DIJON 151-4-SD
 - GREFFE - (02-2010)
 5 MARS 2014
 N° D'ENREGISTREMENT 13 1509
 25/04/2013

TELEPHONE :

Pour nous joindre

Votre correspondant :
 Tél :
 Fax :
 Méil : bdv. @dgifp.finances.gouv.fr
 Réception : Du lundi au vendredi sur rdv

Ou sur rendez-vous
 Le conciliateur fiscal : M.
 inces.gouv.fr

Service : SIE I
 Lieu d'imposition :
 (ou lieu de situation des biens le cas échéant)
 Impôt ou taxe : IS
 Date de la réclamation : 27/02/2013
 N° de l'affaire :
 Sursis de paiement Interêts moratoires
 Contrôle fiscal x Réclamation x
 Dégrèvement d'office

Original à conserver par le service

SARL €

Procédure contentieuse

OBJET : Avis de dégrèvement

Date de la décision :

Référence à l'imposition		Montant de l'impôt	Dégrèvement accordé	Impôt ramené à
Année	Nature de l'impôt Avis de mise en recouvrement			
2010	IS	3924	1162	2762

Fiche de dégrèvement

- Prononcé par le service d'assiette
- Soumis à la décision du directeur

Exposé des faits et motifs justifiant le dégrèvement ou la restitution (bases, taux, calculs)

DECISION

Le directeur prononce le dégrèvement ou la restitution de la somme de 1162

Nom et grade du signataire :

Inspecteur Principal

Nature des documents d'assiette annotés :

Date d'envoi de la lettre d'avis de décision au contribuable : 25/04/2013
 au comptable : 25/04/2013